Image not found or type unknown

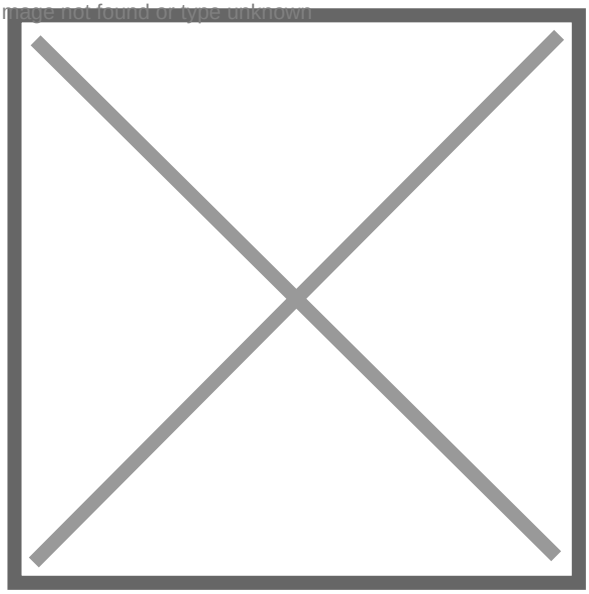

Enlevement d'épaves par un locataire recalcitrant

Par **rickmars**, le **06/08/2008** à **09:09**

Bonjour,
Ma question concerne les recours que je dispose pour faire enlever des epaves d'automobiles et de bateaux qui sont abandonnes sur mon terrain par un ancien locataire. Celui-ci ne donne aucune bonne volonté quand a leurs enlevements malgre mes demandes répetées.
Que puis-je faire ?
je soupsonne également que le propriétaire de ces "carcasses" n'ait plus, pour certains de ces vehicules, de carte grise...
Dois-je commencer par des courriers recommandées pour faire avancer les choses ou opter pour une solution plus radicale passant par une plainte au commissariat de police pour occupation de propriété sans aucun droits ?
Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **06/08/2008** à **13:32**

Envoyez lui une lettre recommande A/R, en lui fixant une date butoir pour l'enlèvement de toutes ces épaves et en lui signifiant, que passé ce délai, une plainte sera déposée à son encontre.
Cordialement

Par **JamesEraser**, le **09/08/2008** à **22:26**

[citation]qui sont abandonnes sur mon terrain par un ancien locataire
une plainte au commissariat de police pour occupation de propriété sans aucun droits[/citation]
S'il s'agit d'un ancien locataire, ce n'est pas une occupation sans droit. Au temps de la remise de ses "carcasses" sur le terrain, il en disposait au titre de locataire.
C'est avant son départ qu'il aurait fallu réagir, surtout dans le délai de préavis.

Je rejoint Laure sur l'injonction par LRAR et date butoir.

Un grain de sable vient néanmoins apparaître dans cette affaire, je vous souhait bien du courage pour trouver un déconstructeur qui va accepter de prendre en charge une épave automobile sans aucun document administratif.

Voyez du côté de la préfecture ce que l'on vous conseillera.

A moins que vous n'ayez son adresse et un joli plateau derrière votre véhicule. Vous n'aurez plus qu'à déposer tout ça devant son terrain... Et en sa présence bien sûr, après l'avoir prévenu de votre arrivée par courrier. Pour le coup, il risque d'être sacrément dans la m... si le seul emplacement disponible est sur la voie publique.
Experatooment

Par **rickmars**, le **11/08/2008** à **07:31**

Merci beaucoup pour vos reponses.

Juste une precision, j'avais informé le locataire qu'il devait enlever ces épaves 3 mois avant son départ et encore 15 jours avant.

Bien je ne m'attendais pas a ce qu'il me fasse "cadeau" de ces carcasses, sinon evidemment j'aurai formalisé les choses bien avant ces démarches.

Encore merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés